

## Les congés pour activité militaire

	L'objet	Les conditions	La durée du congé	Votre situation durant le congé		
				Maintien de la rémunération / Indemnisation	Acquisition des congés annuels, RTT / Ancienneté	Maintien de la protection sociale (Sécurité sociale)
<b>Appel de préparation à la défense nationale</b>	→ Vous devez participer à l'appel de préparation à la défense nationale	→ Vous êtes un salarié âgé de 16 à 25 ans → Vous devez présenter votre convocation	→ 1 jour ouvré	→ Oui	→ Oui	→ Renseignez-vous auprès de votre centre de Sécurité sociale
<b>Service de réserve opérationnelle</b>	→ Vous avez souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle	→ Vous devez : <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter un délai de prévenance de 1 mois (si congé inférieur ou égal à 5 jours) ou de 2 mois (si congé supérieur à 5 jours)</li> <li>- présenter votre demande par écrit en indiquant la date et la durée de votre congé</li> <li>- présenter votre convocation</li> </ul>	→ 5 jours ouvrés par année civile → prolongation possible (sur accord de l'employeur seulement)  Remarque : le refus de la prolongation par l'employeur doit être motivé et notifié à l'intéressé ainsi qu'à l'autorité militaire dans les 15 jours qui suivent la réception de la demande	→ Non	→ Oui	→ Oui